

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

**EXCUSES** : Bernard DUMONT, Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### **2016-0084 : CONVENTION SERVICE COMMUN URBANISME – ADS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L 422-1 et L 422-8,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

**Vu** le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, modifié par le décret du n°2007-817 du 11 mai 2007,

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire du 4 mai 2012 relative à l'organisation de l'application du droit des sols dans les services déconcentrés de l'État, prévoyant la mise en place de conventions dites de transition,

**Vu** la circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement,

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR »,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 17 juin 2016.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a conventionné avec les communes de Royères, Saint-Léonard de Noblat et Saint-Paul, pour la création d'un service commun d'instruction du droit des sols afin que ces communes puissent bénéficier des services de la Communauté de Communes de Noblat dans ce domaine (délibération 2015-089 modifiée par délibération 2015-135).

Monsieur le Président expose que suite à l'approbation de sa carte communale par son conseil municipal, la commune d'Eybouleuf est devenue « compétente » pour instruire son droit des sols. Elle a donc demandé son rattachement au service commun proposé par la Communauté de Communes de Noblat dans ce domaine.

Monsieur le Président souligne que le Comité Technique, lors de sa séance du 17 juin 2016, a donné un avis favorable à l'extension du service commun au bénéfice de cette commune.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la nouvelle convention de service commun afin que la commune d'Eybouleuf puisse bénéficier de ce service.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** la nouvelle convention de service commun urbanisme – ADS,

**Autorise** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention jointe à la présente.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2015-135**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le : 22/09/16  
Publié ou notifié  
Le : 22/09/16 .

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Convention du service commun d'urbanisme - ADS

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/09/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/09/2016

**Numéro de l'acte :** 2016-0084 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20160701-2016-0084-DE

---

**Date de décision :** 01/07/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols